

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOVALT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

EXTENSION MAISON DES RIVIERES – CHOIX DES ENTREPRISES.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu les résultats de la consultation dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée concernant l'extension de La Maison des Rivières sont appelés à délibérer sur la liste des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Gros œuvre, Maçonneries – Ent. NOUREAU pour un montant de 61 950,22 € HT
- Lot 2 : Etanchéité– Ent. CHATEL ETANCHEITE pour un montant de 39 898,20 € HT
- Lot 3 : Menuiserie extérieures alu – Ent. BIRON pour un montant de 22 676, 00 € HT
- Lot 4 : Charpente - Menuiserie bois – Ent. BERNARD pour un montant de 18 229,61 € HT
- Lot 5 : Platerie, isolation cloisons – Ent. BERNARD pour un montant de 12 872,79 € HT
- Lot 6 : Faux-plafonds – Ent. BERNARD pour un montant de 6 147,73 € HT
- Lot 7 : Revêtements de sols – VINET pour un montant de 11 085.37 € HT
- Lot 8 : Peintures – Ent. TABAUD pour un montant de 7 863,75 € HT
- Lot 9 : Plomberie, ventilation, chauffage – Ent. DUPRE pour un montant de 51 041,81 € HT
- Lot 10 : Electricité – Ent. BRUNET pour un montant de 14 715,00 € HT

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces relatives au marché.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,



Cœur de Saintonge
Charente-Arnovalt
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,

Sylvain BARREAUD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACCUEILS DE LOISIRS

Sur proposition de Monsieur le Président, l'attribution des subventions suivantes est soumise à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

- Syndicat d'Initiative de Trizay : 40 000 €
- Accueil de loisirs Les petites Mésanges- Commune de Sainte-Radegonde : 50 000 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président



Cœur de Saintonge
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sylvain BARREAUD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mr FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES : BOUCLES

Considérant l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015 impliquant la prise de compétence Tourisme pour les EPCI au 1^{er} janvier 2017,

Considérant la prise de compétence Tourisme dans les statuts de la Communauté de Communes en 2017, et sa mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes,

Considérant le travail engagé sur les mobilités douces et en particulier le déploiement de l'axe structurant « la Flow Vélo »,

Considérant l'intérêt touristique de travailler à des « boucles » cyclables, pédestres ou équestres rattachées à des axes structurants telles que la « Flow Vélo »,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil Communautaire pour effectuer l'ensemble des démarches administratives et des sollicitations de subventions départementales, régionales, nationales ou européennes favorisant la mise en œuvre de ces « boucles ».

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,

Sylvain BARREAUD.



Cœur de Saintonge
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.
Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mr FRANCOIS D.,
Date de la convocation : 27 mars 2018
Présents : 29
Secrétaire de séance : David RAFFE.

PROJET SECURITE ROUTIERE - SOLLICITATION LEADER

Après présentation du projet de sécurité routière PDASR par Stéphane Gomez, coordonnateur enfance jeunesse de la Communauté de Communes, pour l'année 2018 proposant l'acquisition de véhicules de types électriques (deux roues, voiturettes, voitures) pour une mise en pratique de l'apprentissage du code de la route et dans une démarche de prise de conscience collective de l'enjeu de la transition énergétique,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes, notamment par l'implication du service enfance-jeunesse, à mener sur son territoire des actions et projets de prévention vers le public mineurs, enfants et adolescents, en temps scolaire et hors scolaire,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes à s'inscrire dans une démarche de développement durable comme Territoire à Energie Positive (TEPOS) depuis 2013 notamment par le déploiement de nouveaux modes de mobilité (électriques, douces),

Considérant la partie « transition énergétique » inscrite au programme européen LEADER,

Considérant le plan de financement pour l'action de sécurité routière ci-dessous :

CHARGES		PRODUITS	
Acquisition véhicules électriques :		Programme LEADER (en cours de sollicitation)	54 400 € HT
- 12 vélos électriques	25 000 € HT		
- 6 scooters	11 000€ HT		
- 1 voiturette	12 000€ HT		
- 1 voiture électrique Zoé	12 000€ HT		
- 1 borne	8 000 € HT		
		CDC	13 600 € HT
TOTAL	68 000 € HT	TOTAL	68 000 € HT

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil communautaire le plan de financement ci-dessus, l'autorisation de solliciter le programme Européen LEADER et la présentation du projet lors de la prochaine commission LEADER le 18/05/2018.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,



Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOVAL CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mr FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

ACHAT BROYEUR

Considérant l'obligation de mise aux normes du broyeur actuel,

Considérant le résultat de la mise en concurrence concernant l'achat d'un nouveau broyeur résumé dans le tableau ci-dessous,

Sociétés	CHEVALERIAS	MATAGRI	TARDY
Matériel	GreenMech 200	Jensen A530 L	Ws /16-35D Kubota
Diamètre de coupe	200mm	150mm	160mm
Chevaux	45cv	35 cv	35cv
Moteur	diesel	diesel	diesel
Système de broyage	Disque lame	2 couteaux	2 couteaux
Réservoir			17 L
Rotation		360°	360°
Poids	1260 kg	750 kg	748 kg
Décibel	116 dB		124 dB
Rendement		15 m³/heure	
Assistance de freinage	Chassis freiné	Non	Non
Timon	Timon réglable	Timon réglable	Non
Garantie	3 ans	3 ans	2 ans
Prix	34 680,00 €	34 680,00 €	23 312,76 €
Reprise	0,00 €	4 900,00 €	1 200,00 €
Prix final	34 680,00 €	29 780,00 €	22 112,76 €

Après présentation par Monsieur Machefert, Vice-Président, des avantages et inconvénients de chaque produit testé sur notre territoire,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre de l'entreprise MATAGRIS pour un prix de 28 900 € HT soit 34 680 € TTC avec une déduction de la reprise de l'ancien broyeur pour 4 900 €, soit un prix finalisé de 29 780 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,



Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

PRET TRAVAUX VOIRIE : CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil Communautaire vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **30 000 EUROS** destiné à financer des travaux de voirie. Cet emprunt aura une durée de **10 ans** avec une date de versement au plus tard le 5 juillet 2018.

Ensuite, la Communauté de Communes se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en **10 ans**, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 1,35 % l'an**.

La première échéance est fixée au 05/07/2018

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 100 euros

La Communauté de Communes aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Communauté de Communes paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Communauté de Communes s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

M. Sylvain BARREAUD est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Communauté de Communes et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,



Coeur de Saintonge
Charente-Arnould
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 241700517 – 2018 *040*
4-31-2018-DE---

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *18/04/2018*



N° 37/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.
Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,
Date de la convocation : 27 mars 2018
Présents : 29
Secrétaire de séance : David RAFFE.

APPEL A PROJET REGIONAL NOTT

Considérant la compétence tourisme de la Communauté de Communes,

Considérant l'information par Monsieur le Président vers les membres du Conseil de l'intérêt touristique et organisationnel à répondre à l'appel à projet régional sur la définition d'une Nouvelle Organisation Touristique Territorial (NOTT) aux côtés de la CDA de Saintes et de la CDC de Gémozac.

Considérant que cet appel à projet favorisera un travail commun pour organiser au mieux l'accompagnement des collectivités et des acteurs touristiques et autorise la sollicitation d'un soutien financier envisageable sur 3 ans,

Considérant la date limite de réponse à cet appel à projet au 5 juillet 2018,

Considérant la proposition du directeur de Charentes Tourisme, l'Agence Touristique des 2 départements Charente et Charente-Maritime, pour accompagner la réponse collective des 3 EPCI formalisée par une convention de 19 jours d'intervention pour un coût de 3 800 € à diviser entre les 3 EPCI, soit 1267 € par établissements.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'accompagnement de Charentes Tourisme pour répondre à l'appel à projet NOTT et l'autorisation pour signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président.



Coeur de Saintonge
Charente-Ariège
Sylvain BARREAUD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Considérant la compétence enfance-jeunesse de la Communauté de Communes dans les statuts,

Considérant l'intervention des animateurs communautaires du Secteur Jeunesse, service 11-17, sur différents temps au sein du collège Fontbruant de Saint-Porchaire.

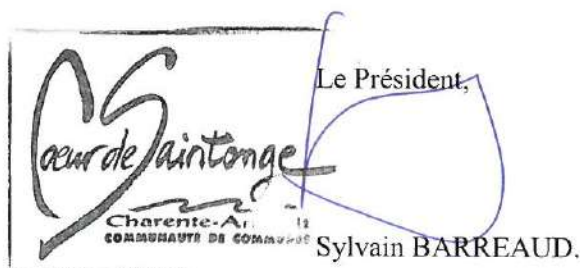
Considérant la mise en place depuis septembre 2016 du dispositif CLAS au sein du collège mené par les animateurs communautaires dont également une action d'aide aux devoirs.

Considérant l'accord préalable du Principal du collège, Monsieur Rémi Catrou,

Monsieur le Président soumet à l'avis des membres du Conseil une convention de mise à disposition pour 4 agents durant ce temps d'aide aux devoirs correspondant à 248 heures effectuées pour l'année scolaire 2017-2018 contre contribution à hauteur de 3 800 euros.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,



Le Président,
Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018-240
4-39-2018-DE-----

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/04/2018**



N° 39/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ZAC CHAMP BOUCHET

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur GRENON, 1^{er} Vice-Président, présente le Compte Administratif 2017 relatif au budget 2017 :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEFICIT reporté	- 679 247.07	DEFICIT reporté	- 465.48
TITRES 2017	869 367.05	TITRES 2016	650.38
MANDAT 2017	353 677.91	MANDAT 2016	5 916.57
RESULTAT	- 163 557.93	RESULTAT	- 5731.67

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président

Sylvain BARREAUD



**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018040
4-40-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/04/2018



N° 40/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE COMPTE DE GESTION 2017 ZAC CHAMP BOUCHET

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 concernant le budget Zac de Champ Bouchet :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2017 au 31/12/2017,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2017, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président

Sylvain BARREAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE BUDGET 2018 ZAC DE BEURLAY

Monsieur le Président présente et soumet ce vote à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Investissement	Dépenses	Recettes
déficit reporté	163 557.93	
Prévu	639 142.87	802 700.80
Total investissement	802 700.80	802 700.80
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
déficit reporté	5 731.67	
prévu	900 842.70	906 574.37
Total fonctionnement	906 574.37	906 574.37

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,

Sylvain BARREAUD
Président du Conseil Communautaire de Saintonge

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président ayant quitté la séance, Monsieur le 1^{er} vice-Président soumet le tableau ci-dessous à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

INVESTISSEMENT	
Déficit 2016	- 273 832.68
TITRES 2017	561 960.90
MANDAT 2017	752 743.41
RESULTAT	- 464 615.19
FONCTIONNEMENT	
Excédent 2016	1 438 943.11
MANDAT 2017	3 555 875.00
TITRES 2017	4 014 895.79
RESULTAT	1 897 963.90
GLOBAL	1 433 348.71

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,



**Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018 *oko*
4-43-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *18/04/2018*



N° 43/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D, STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.
Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,
Date de la convocation : 27 mars 2018
Présents : 29
Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017 concernant le Budget Principal :

- statuent sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2017 au 31/12/2017,
- statuent sur l'exécution de ce budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- déclarent que le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Communautaire pour 2017, visé et certifié conforme, par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de leur part.

Après en avoir délibéré, quitus est donné à Monsieur le Receveur Communautaire par les membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,

Sylvain BARREAUD
Charente-Arnault
COMMUNAUTE DE COMMUNES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.
Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mrs FRANCOIS D.,
Date de la convocation : 27 mars 2018
Présents : 29
Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant le déficit d'investissement constaté, les restes à réaliser dépenses et recettes, ainsi que les excédents reportés des budgets OM et Zac de Liauze à reverser au Budget Principal, Monsieur le Président propose d'affecter les montants suivants :

RESULTAT INVESTISSEMENT	- 414 535.12	article 001 investissement dépenses
Restes à réaliser DEPENSES	452 000.00	
Restes à réaliser RECETTES	468 786.00	
BESOIN FINANCEMENT	397 749.12	article 1068 investissement recette
RESULTAT FONCTIONNEMENT	2 235 549.73	
Résultat Fonctionnement corrigé	1 837 800.61	article 002 fonctionnement recette

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

De Président,

Sylvain BARREAUD.
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 4 avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRÉSENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., DOUBLET M., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,

Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., LOUVET C., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., BERNARD D., STAUDER J.D., GACHET P., ROBERT, GAILLOT J.P., VIDAL P.

Excusés : Mmes SIGNAT L., BARRET M.H, TURGNE D., Mr FRANCOIS D.,

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

VOTE TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Après consultation de la commission des finances, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de majorer les taux d'imposition des taxes locales pour 2018 pour les taux suivants :

Nature de la taxe	2017	2018
Cotisation Foncière des Entreprises	23,18 %	23,41 %
Taxe d'habitation	7,85 %	7,93 %
Taxe Foncière Non Bâti	2,12 %	2,14 %
Taxe Foncière Bâti	-	-

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 4 avril 2018,

Le Président,

Cœur de Saintonge
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD

